

Comité Régional d'Allocation des Ressources Section Soins Médicaux et de Réadaptation

Avis n°2024-1 du 4 avril 2024 sur les délégations de crédits de la phase 1-2024

Lors de sa réunion du 4 avril 2024, le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Soins Médicaux et de Réadaptation pour statuer sur la première phase de délégation des crédits de la phase 1-2024.

L'ARS propose une délégation :

- de la dotation populationnelle sécurisée 2024
- des opérations de fongibilité et de créations d'activités
- des EAP des mesures engagées en 2023
- les mesures nouvelles de reconduction de la dotation populationnelle (mesures RH, ...) au prorata des bases.

Les autres mesures nouvelles seront déléguées selon d'autres modalités à définir ultérieurement avec les membres du CRAR.

Ce principe est accepté à l'unanimité des membres votants présents.

Le président
Vincent PEGEOT